

Contrat de Location



Le Loueur : SCLEAN'UP – Rue de la Jonction 58- 1963 Vétroz

Le Preneur : _____

Le présent contrat de location est consenti pour une durée de : ____ Jour(s)

Date de prise ____ / ____ / _____ à ____ h ____

Date de retour ____ / ____ / _____ à ____ h ____

Copie d'une pièce d'identité :

Prix de location :

Le prix de la location pour la durée du contrat est de : _____ frs

Montant de la caution : _____ rendu le _____ Signature _____

Machines louées :

• Kärcher Kranzle 875/1 Therm	• Shampooineuse CleanFix TW 412
• Kärcher Kranzle 2160 TST	• QLEEN Disy Titan Light -Vlres-
• Monobrosse Nilfisk FM 400 L	• Dien Ozone Générateur Dpa 5g
• Autolaveuse SC 500 Ecoflex	• Déshumidificateur d'air YGH-60D 350 m ³
• Autolaveuse Numatic 244 Nx	• Déshumidificateur d'air D150 510 m ³
• Aspirateur eau-poussière Promac	• Déshumidificateur d'air YGH-90D 700 m ³

Valeurs compteur : Sortie : ____ Retour : ____

Conditions de location :

Le matériel sera testé avant le départ par SCLEAN'UP en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement

de celui-ci. Le preneur reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, apte au fonctionnement et propre.

Le transport, chargement, déchargement, sont à la charge et sous la responsabilité du preneur, sauf en cas de livraison effectué par SCLEAN'UP.

SCLEAN'UP n'a pas connaissance des projets du preneur ni l'obligation de vérifier le choix du preneur sur la faisabilité et la compatibilité du matériel à son projet de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à cet égard.

La restitution du matériel se fera chez SCLEAN'UP Rue de la Jonction 58- 1963 Vétroz aux heures d'ouverture du magasin.

Le matériel doit être rendu propre.

Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par SCLEAN'UP. Toute défectuosité, irrégularité, usure exagérée ou saletés constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur.

En cas de retour du matériel après la date de retour prévu, des frais de location supplémentaires seront facturés.

Le preneur certifie être habilité à se servir du matériel qu'il s'engage à utiliser lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel dûment qualifié.

Le prêt et la sous-location du matériel sont strictement interdits.

La société SCLEAN'UP ne peut être tenu responsable à l'égard du preneur ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, d'un arrêt ou d'un dysfonctionnement du bien loué, qui ne sera pas dû à un vice prouvé existant au moment de la mise à disposition, et ne sera donc redevable d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de panne, dysfonctionnement ou dégradation, le locataire doit immédiatement cesser d'utiliser le matériel, aviser l'entreprise SCLEAN'UP par téléphone.

Fait à Vétroz, le ___ / ___ / _____ en deux exemplaires originaux.

Signature du Loueur

Signature du Preneur

(Reconnais avoir lu et accepte toutes les conditions de ce présent contrat)